

LA LANGUE FRANÇAISE DES ÉPITAPHES DE LA CATHÉDRALE DE TOUL

Journées d'Etudes Toulaises (14-15 mars 1981)

Le sujet de la présente communication se trouve très limité. Il n'y sera question en effet que des inscriptions funéraires et seulement de quelques-unes d'entre elles, relevées dans la seule cathédrale de Toul et son cloître, à l'exclusion de celles que j'ai volontairement écartées de Saint-Gengoult, ainsi que de la Maison-Dieu; et parmi ces épitaphes, seules seront examinées celles qui sont rédigées en français. Pour moi enfin, il ne saurait être question de faire un travail philologique sur des documents -quels qu'ils soient- qui ne seraient pas très exactement datés. La date de nos textes inscrits ici dans la pierre se révélera très vite à nos yeux comme étant de la plus haute importance. En effet, l'étude méticuleuse des graphies est une source, la seule source, dirais-je, de renseignements linguistiques; et l'historien de la langue sait parfaitement que pour une époque où la norme écrite n'existe pas, l'examen de chaque syllabe et de chaque lettre en dit long sur l'état linguistique qui caractérise un lieu ou une époque. C'est ainsi que les épitaphes étalées nécessairement dans le temps au fur et à mesure de la mort de ceux que l'on veut honorer, sont obligatoirement l'expression datée d'un type d'écriture et d'un type de langue. Une manière somme toute de document diplomatique, et présentant les mêmes caractéristiques et un intérêt identique. On comprendra que le premier travail à faire -si l'on veut que les conclusions soient pertinentes- consistera à décrypter très exactement ces épitaphes, à les lire très scrupuleusement, à ne pas interpréter, ou, à plus forte raison, à ne pas inventer... Les travaux, pour honorables qu'ils soient, du

chanoine Clanché (1) et de l'abbé Guillaume (2), sont à cet égard peu dignes de foi; seul le relevé qui en a été fait par Monsieur Simonin et qu'il a eu l'obligeance de me communiquer mérite toute confiance: une lecture personnelle -in situ- des inscriptions funéraires qui nous intéressent présentement m'en a fourni la preuve incontestée. Qu'il trouve ici l'assurance de toute mon admiration et l'expression de ma reconnaissance.

LE LATIN, LANGUE NOBLE

Une première constatation s'impose, qui appelle une première conclusion. Le choix de la langue -le latin, langue savante, le roman, langue, par définition, "vulgaire"- n'est pas le fait du hasard. Une véritable répartition de "classe", pourrait-on dire, est ainsi pratiquée: à certains, le latin, à d'autres, et ils sont les plus nombreux, le français. Les évêques essentiellement ont droit au latin, ainsi que quelques chanoines, le plus souvent archidiaques. Si les évêques, depuis le Moyen-âge jusqu'au XVIIIème siècle, ne sont pas les seuls à avoir ce privilège, ce sont les seuls, semble-t-il, à n'avoir pas droit au français. La liste serait longue à reproduire, et il suffit d'ailleurs de la consulter dans l'ouvrage de l'abbé Guillaume; je ne citerai que quelques noms: Drogon, Riquin, Eudes et Gilles de Sorcy, Du Châtelet, De La Vallée,

1. Les cathédrales primitives de Toul et l'édifice actuel aux XIIIème, XIVème et XVème siècles, 1934.
2. La cathédrale de Toul, M.S.A.L., 1863, pp. 31-284.

Bégon, Drouas. Les autres, ceux dont les noms et qualités apparaissent en français, langue vulgaire, sont:

1. des ecclésiastiques: chanoines, maîtres ou simples prêtres, nommés souvent avec leur titre, tels que écolâtre, juriste, prébendier, théologien: ...sires Aubers...chanoine; ...maître Nicole...prêtre chanoine;

2. des laïcs: bourgeois: Henri le Bourguignon, bourgeois de Neufchâteau; citains et leur femme: Wielard de Chaudeney et sa femme

Colette; Poirson et ses deux soeurs Colette et Ozannette; chevaliers, écuyers; maîtres d'oeuvre, architectes (massons); maîtres de fabrique, dames de la bourgeoisie.

La liste n'est pas exhaustive; si le latin est "élitiste", le français, pourrait-on dire, ne l'est pas moins dans la mesure où c'est à lui que l'on a recours pour notifier à la postérité les noms de ceux qui appartiennent au clergé subalterne, et à la bourgeoisie, et jamais en tout cas, aux gens du petit peuple.

LE FRANÇAIS, LANGUE VULGAIRE

1. Le Français central

a. Les transcriptions en langue française peuvent se répartir au moins en deux catégories, disproportionnées en volume, il est vrai. Dans la première, je rangerai les

*Pour Deu, qui ci venrait die aucune priere
Pour l'âme de celui qu'en cest leu gist en biere,
Maistre Ferris oit nom, .1. clers molt soillempneis
En loiyt et en canon, et si fut de Voy neis.*

*soit Au nom de Dieu, que celui qui viendra ici dise quelque prière
Pour l'âme de celui qui en cet endroit est étendu en bière,
Il avait pour nom Maître Ferri, c'était un clerc très renommé
En lois et en droit canon, et il était natif de Void.*

Hormis les rares traits dialectaux: venrait, fut. 3, oit, passé simple de avoir (ot en français central), soillempneis, neis (-nés en français central), qu(e), cas sujet du relatif (qui en français central), il s'agit ici d'un texte très "français" paré de tout le prestige que lui confère le fait d'être "apprêté" en vers, et qui n'a pas grand chose à envier à un texte rimé de l'Ile-de-France. Du point de vue de la déclinaison, texte typique de l'ancien français, avec le jeu bien

inscriptions en vers. Je mentionnerai d'abord celle du transept nord, rédigée en petit gothique, vraisemblablement dans la première moitié du XIV^{ème} siècle, faite de 48 alexandrins à rimes plates; en voici les quatre premiers:

connu et bien respecté de l'emploi du cas-sujet et du cas-régime, et où la syntaxe (ordre des mots) s'apparente très nettement à ce qui n'est pas encore le Moyen-Français.

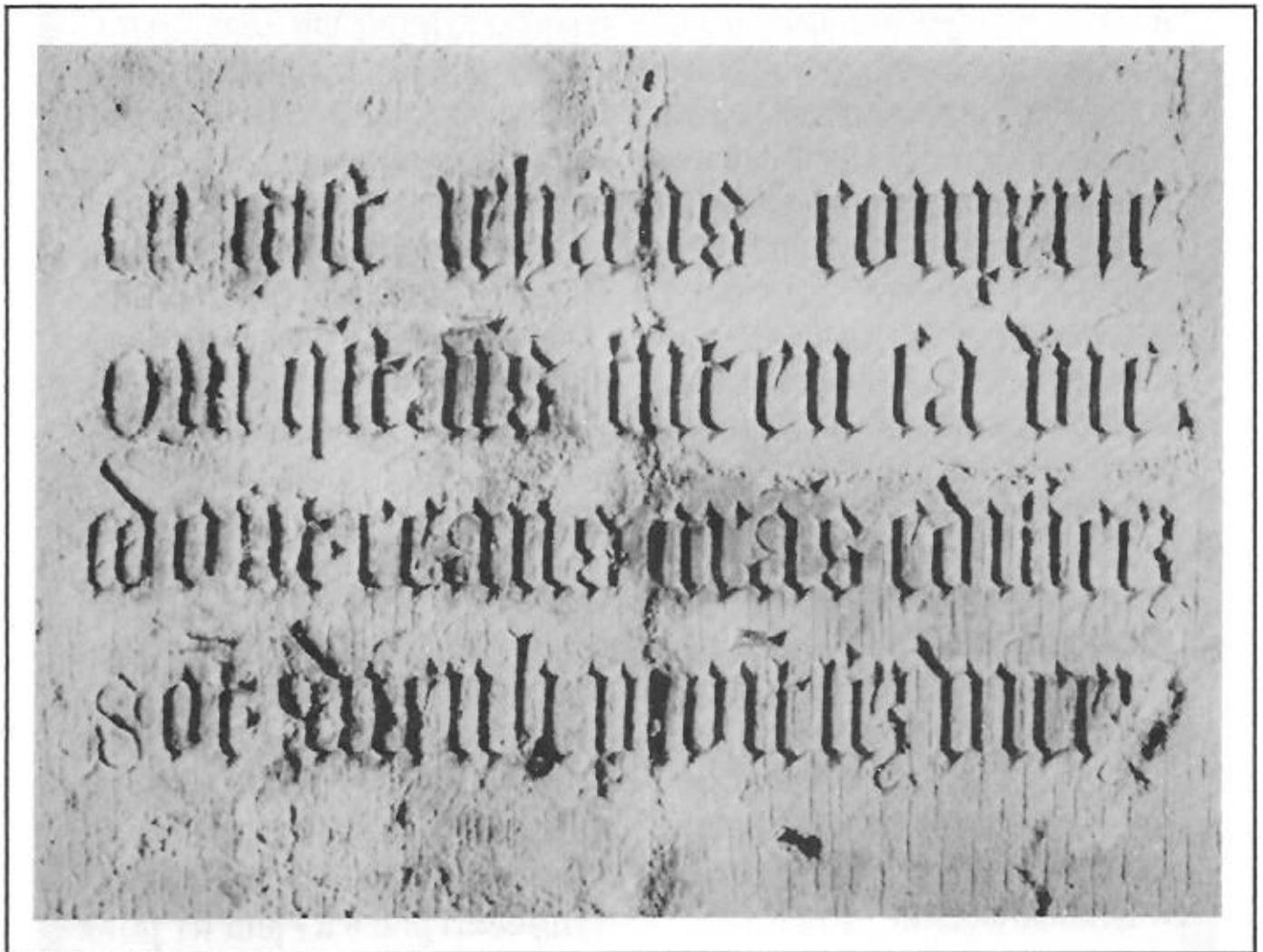
On notera aussi, en vers de sept syllabes, l'épithaphe de Jean Couperie, dans la deuxième travée du mur occidental du cloître:

*Ci gist Jehans Couperie
Qui questains fut en sa vie...
Ici est étendu Jean Couperie
Qui fut quêteur durant sa vie...*

Pour deu qui ci venrait. dis aucune priere et fonda en leglise vne chapele
pour lame de celui qui se lieut gis en bier derrier le grant autel ala d'ice partie
maistre ferricout no i clerc molt collemeis en lonour de spol fut assise + fonde
en lous et en canan. li fut de vop neis vint + v liures for eu allant chascune ane
atoul. + aurdun tint douz grant digniteit et chascun mois de lan pur son anuer car
bien les deuoit tenir car il estoit bien teiz. q solz de petit for chascun d'edid mois faire
dovent fut de seant cest chose bien certai chascun des un temps l solz pour saint
et aurdun prest fut de la magde laine de lebr. vne messe en lonor nostre daue
il donat moult de sien on nom de ihu fut. Au vicar et q chascun les messes en les mort
si com purrat entendre qui lunt cest escrit quatre liures lancee tri solz de for s.
premier p le scolipnes de to le grac autel et pour xvi pure fuerit tel asien
quatre florins mist de son loyaul chatel vint + quatre liures pour drap en chascun

et trois pour la tole s'acart mo signor. et les dit on parir de tous saint la uigile
pour faire adontel saint + seruitei honour si doit en tele aumosne qui puet bien parebi
et pour m piler fuer le cloire li prodont dont chascun puret at un aulnes pour ueu
mist un agnel se fut assen bon dons. se vint tournois pour payer la faiture
et pour la pumme enore il ni de aulre titre. xiii pain querant chascun iour en quarant
mist un florentin de liures au chapitre. xiii pain xiii for pur soit lous soit seime
et pour les grac se ne se que d'z si elan. et tout les uanredi de lan xiii pain s.
de florine qui pouoient trebuchier en un. xiiii doner pour deu + pour ses sains
et pour la grange auz de uines de vpedier men seroit que chascun qui pnet ait memo
de florine de floruce donat senz de trier. par ce il puisse auoir de paradis la gloire
et aublit u couronci de ce vbraiemet. la quel nous dont cil qui + en trinitet
tunc a la trinitet laure au s sacremet. Qui adz vit + regnera simple d'itei
am m

"Pour Deu qui ci venrait..."
(photo D. GRUBER)



"Ci gist Jehans Couperie..."
(Photo D. GRUBER)

b. Les épitaphes en prose sont de loin les plus nombreuses, et avec ce type de transcriptions, nous avons affaire à une langue sans aucun doute plus spontanée, moins artificielle, et par conséquent plus riche d'enseignements d'ordre linguistique.

On en retiendra quatre:

- Cathédrale, bas-côté sud, 5ème travée, 1318:

Ci-gisent messires Joffrois diz Dorés, archidyacres de Vittel en l'eglise de céans, qui fuit fondeires de ceste chapellerie avec Monsy Guillaume de Gondreville, chennoine, et messires Jacques de B. chevaliers et Gerars fils Bertran de B., frere au dit monsignour Jacq(...), escuiers, et messires Joffrois diz Dorés chenoinnes... freires aus diz signour Jacque et Bertran, qui trespasa l'an M. CCC. XVIII le jour de feste Saint Andreu apostre; priés pour aulz.

Cas-sujet (avec -s ou z): messires, Joffroiz, Dorés, fondeires, Jacques, Gerars, escuiers, chenoinnes, chevaliers;

Cas-régime: signour, monsignour, s'opposant au cas-sujet: messires, Jacque, Saint Andreu apostre, chenoinne, frere, etc.

Le système fléchi à deux cas -pour ne prendre que cet exemple, mais qui est typique de l'histoire de la langue- fonctionne parfaitement. Nous avons affaire ici à un texte authentique d'ancien français.

- Cathédrale, bas-côté nord, 2ème travée, 1478:

Messire Demenge curé d'Amance chapelain racheta en l'an mil. CCCC. LXXVIII. ...de quoy le chappet(...) est tenu et obligier ... a dire et célébrer une messe ... pour l'ame audit messire Demen (...)

Le système fléchi a disparu; la marque du cas-sujet n'apparaît plus; messire est à la fois un cas-régime et un cas-sujet. (*supra* opposition messire(s) / monsignour). La forme sans -s, celle du cas-régime, qui deviendra la seule du français, à quelques exceptions près, est employée dans tous les cas. Il y a en outre confusion entre les graphies du participe passé et de l'infinitif du premier groupe verbal. La consonne finale ne se prononçant plus, pourquoi transcrire le premier différemment du second, puisque de toute façon, ces deux terminaisons se prononçaient /-é?

- Cathédrale, bas-côté nord, 4ème travée, chapelle, 1668:

Philippe Legras, seigneur de la Ronxe, major de Toul, fit elever et décorer cette chapelle, ou il voulut reposer après sa mort arrivée le 28 septembre 1668. R I P

- Cathédrale, croisillon sud, 1775:

Cy git maitre Louis Etienne Angelin, prêtre de Paris, chanoine de cette eglise mort le 13 janvier 1775, Priez Dieu pour lui.

Les deux derniers exemples se passent de commentaire. Il s'agit d'un français central authentique, tel qu'il existe aux époques correspondantes en français standard. La langue inscrite dans la pierre, à Toul, suit l'évolution que l'on décèle ailleurs, dans la zone d'oïl, dans les textes à la fois littéraires et diplomatiques, et l'on comprendra mieux comment, lorsque l'on fait une étude telle que celle-ci, il est nécessaire de noter avec la plus grande attention la moindre lettre de la plus humble des transcriptions que l'on est amené à déchiffrer.

2. Dialectalismes

Une analyse plus fine et plus systématique des inscriptions peut-elle nous renseigner sur la nature et l'ampleur de ce qu'il y a de dialectal? Je me bornerai ici à l'essentiel.

a. traitement de -a latin libre sous l'accent: dans nos textes, de manière quasi-générale: -ei(s): soillempeis, neis, digniteis, trinitei, deitei, fondeires, meire, peire, curey, cureis, etc.

Nous avons affaire là au trait dialectal lorrain graphique le plus courant -je dirais même le plus banal-, que l'on rencontre également, mais de façon moins systématique, en bourguignon et en champenois, c'est-à-dire dans les régions est de la Romania.

b. notation de e fermé: -en. A côté de eglise, esglise et aiglise, nous notons englise (1337), anglise (1349), anglize (1340), trespassenrent (1304), graphie spécifiquement lorraine, recensée dans la langue diplomatique des XII^{ème} et XIV^{ème} siècles, et qui a été expliquée comme tendant à rendre un e légèrement nasalisé. Il faut y voir une notation qui paraît être surtout le fait de l'ouest plus que de l'est de la Lorraine, et qui est moins attestée à Metz qu'à Neufchâteau.

c. fermeture en è (graphie ai) du a français (entravé sous l'accent ou atone, sauf à la finale).

Là où le français central écrit grace, face, jadis, Jacques, les inscriptions de la cathédrale ont: graice (1404, 1445), faice (1346, 1307, 1400, 1404, 1505), jaidis (1397), Jaique (date peu claire), trespaisat (1421). Un comptage exact serait à faire pour déterminer la part de français et de dialectal; en l'état

actuel de l'examen, il semble que la répartition soit sensiblement inégale entre les deux tendances, c'est-à-dire que les formes du français central sont de loin les plus nombreuses. Ce que l'on sait sûrement, c'est que cette graphie ai est éminemment lorraine, qu'elle est attestée de manière régulière surtout dans les actes de la chancellerie des Amans de Metz, et qu'elle apparaît dans la Scripta lorraine, de façon généralisée, dès le XIV^{ème} siècle pour s'amplifier au XV^{ème} siècle.

d. graphie X:

J'ai démontré ailleurs que cette graphie, tardive elle aussi, que l'on rencontre en Lorraine à l'initiale, en position intérieure ou à la finale des mots, recouvre en réalité un son fricatif, sourd ou sonore, correspondant au ch allemand (bach), avant d'être prononcé ch: Laxou-Lâchou; Xermamenil-Ch'mâméni. Apparaissant dans les textes lorrains dans le courant du XIII^{ème} siècle, elle connaît sa plus grande extension aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles et se révèle comme étant le fait surtout d'une tradition graphique messine. Elle est attestée là où le français central a s, ou ss, principalement lorsqu'il y a palatalisation. Dans les inscriptions de la cathédrale, je n'ai relevé aucun X à l'initiale, mais on notera:

- à l'intervocalique: vaxel=vaisseau, vase(1404), à côté de Masei=Mazey.

- à la finale: moix=mois, 5 occurrences (1380, 1387, 1390, 1397, 1421), tandis que la forme centrale mois est générale. Les comptages pour ce genre de mot, étant donné que toutes les inscriptions font apparaître le mois du décès du personnage dont on veut perpétuer la mémoire, sont tout à fait pertinents, ce qui n'est pas le cas de tous les autres.

- bourgoix (1390), 1 occurrence. Compte tenu de ce qui a été dit, et

du peu d'occurrences de cette graphie en face de la graphie centrale, il apparaît que la scripta toulouise échappe à l'influence de l'est, notamment à celle de Metz.

e. W

Cette graphie, en position initiale ou intervocalique, est connue, elle aussi, comme étant caractéristique des régions de l'Est et du Nord-est de la Romania, en particulier de la Lorraine. La toponymie et l'anthroponymie constituent à cet égard des témoignages éloquents, encore à l'époque contemporaine. Une étude attentive de la scripta utilisée dans les actes de la Haute-Marne, avant 1270, et de ceux de la Lorraine, a démontré qu'ici nous avons une majorité de Wuillaume, en face de Guillaume et que là la tendance était exactement inverse. Le relevé que j'ai fait sur les épitaphes de Toul, s'il concrétise le mot Weyvre (Woëvre), dans une inscription de 1455, montre par contre qu'il y a 3 Garin, pour un Warin, un Wuillaume, pour 2 Guillaume. Ce qui prouverait, là encore, que nous sommes beaucoup plus près de l'Ouest, c'est-à-dire, de la Champagne et de la France, que de l'Est de la Lorraine.

Quelles conclusions tirer d'une étude aussi rapide, et somme toute incomplète? D'un point de vue méthodologique d'abord, toute étude, quelle qu'elle soit, avant tout quand elle est linguistique et diachronique, ne saurait se passer d'une lecture attentive des documents, ce qui signifie que pour l'époque de l'ancien et du moyen-français, le linguiste sera d'abord paléographe.

Pour ce qui est du sujet qui nous préoccupe ici, il est clair, me semble-t-il, que les inscriptions des épitaphes de la cathédrale de Toul s'apparentent très étroitement au français central, et que la langue écrite qui y est utilisée suit le courant et l'évolution générale relevés pour les textes diplomatiques et littéraires de la langue d'oïl. Les traits dialectaux y sont peu nombreux, et quand ils apparaissent, ils traduisent, c'est certain, leur appartenance à ce qu'il est convenu d'appeler lorrain, mais aussi une influence marquée de la Champagne, voire de la Bourgogne du Nord et de la Franche-Comté; la marque de la tradition graphique messine en tout cas est pratiquement inexistante, face à une très nette ressemblance avec une scripta de l'Ouest.

Toul, en Lorraine, est, dès le Moyen-âge, dans la "mouvance" du fait français. Notre cité -ce n'est que le dialectologue qui s'exprime- est à la limite et au confluent de deux pôles: le français à l'ouest, le lorrain à l'est, et tient nécessairement des deux, mais en cédant plus devant l'un que l'autre. La consultation des cartes de l'Atlas Linguistique et ethnographique de la Lorraine Romane (ALLR) fournirait le même enseignement.

Jean LANHER